



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Documents à joindre obligatoirement en cas de demande de subvention de fonctionnement :

- Cerfa 12156*06, formulaire unique de demande de subvention.
- Cerfa 15059*02, compte rendu financier de subvention (pour les associations ayant perçues sur l'exercice précédent une subvention de la ville).
- Contrat d'engagement républicain signé.
- RIB
- Dernier rapport annuel d'activités de l'association.
- Comptes approuvés de l'association du dernier exercice clos.
- Attestation d'assurance (responsabilité civile et d'occupant de locaux municipaux) pour les associations concernées.
- Trois derniers relevés bancaires de l'association.
- La Déclaration Sociale Nominative (D S N).
- Document « Liens entre la ville et l'association » (à retourner avec état Néant si sans objet).

Documents à joindre en cas de première demande de subvention :

- Statuts de l'association.
- Composition des organes de direction.
- Déclaration en Préfecture de l'association.

Document à joindre en cas de changement des statuts de l'association sur l'année ou de modification des membres du bureau :

- Nouveaux statuts de l'Association.

La commune se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire nécessaire à l'étude de la demande de subvention.

Tous les documents composant le dossier de demande de subvention sont téléchargeables sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante :

www.sorgues.fr

Documents à joindre en cas de demande de subvention exceptionnelle :

- courrier de demande de subvention exceptionnelle.
- budget de l'évènement ou de la manifestation nécessitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle.
- RIB.
- Contrat d'Engagement Républicain.